



Ont-ils le droit de me licencier pour des erreurs de caisse

Par **maee**, le **09/04/2013** à **17:21**

bonjour ,
après 4 années passé dans la même entreprise ,j'ai étai licencié pour cause réel et sérieuse pour des petite erreur de caisse en plus .tous en sachant que j'ai étai employée dans cette entreprise sur un autre poste que celui de caissière ,car après 2 ans suite a des harcèlement de la part de mon chef qui mon valut 6 mois d'arrêt pour dépression il n'on pas voulu me licencier ,et mon proposé un poste de caissière en attendant qu'un poste plus approprié à mon besoin de bouger se libère .ont-ils le droit de me licencier pour cela ? merci d'avance pour votre réponse

Par **moisse**, le **09/04/2013** à **19:44**

Bonjour,
Il est difficile d'apprécier l'importance et le nombre d'erreurs qui vous sont reprochées, mais cela peut effectivement constituer un motif réel et sérieux.
A l'inverse si d'autres salariés ont déjà commis ce genre d'erreurs non suivies de cette sanction, on pourra toujours juger disproportionnée la sanction en question.
Reste après à prouver qu'il s'agit d'un reclassement suite à une situation de harcèlement, laquelle ne doit jamais déboucher sur votre licenciement, mais sur une sanction appropriée à l'endroit de son ou ses auteurs.
Le licenciement étant prononcé, il ne reste que la saisine du Conseil des prudhommes en tentant la requalification du licenciement.

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **18:01**

Bonjour

Vous aviez eu une visite médicale de reprise à la médecine du après votre arrêt pour dépression?

Le médecin du travail avait indiqué que vous étiez inapte au poste que vous occupiez?

Le fait de vous mettre au poste de caissière était une modification de votre contrat de travail concernant l'emploi qui y était stipulé?

Par **maee**, le **12/04/2013** à **17:18**

bonjour ,je vous répond au deux en même temps .

pour moisse : j 'ai eu 5 erreur de caisse 1 en moins de 29 euros ,toute les autres en plus de 10 euros et la dernière de 11 euros 20 en plus .non pour les autre pas de licenciement alors que les erreurs étais beaucoup plus sérieuse .oui j'ai saisi les prud'hommes et je passe en fin de mois .

pat 76 :oui j'ai eu une visite médicale ,un suivi par un psy durant 6 mois qui a bien constaté qu'il m'étais impossible de reprendre mon poste .après une demande de la part du médecin du travail qui leur a proposé un licenciement a l'amiable ou un changement de poste ,il n'on pas voulu me licencié .d'après la direction le poste de caissière devais être temporaire car il savais que je suis une personne qui a besoin de bouger .au jour d'aujourd'hui j'ai besoin que cette injustice de l'homme qui pense qu'il peu faire se qu'il veut soit puni pour moi et mes ex collègues qui continu a vivre tous les jours les menaces et les injures de la direction qui pense être au dessus de la loi .

merci de m'avoir répondu a vous deux
amicalement